

# Nylon Modular Carpets 15 years Limited Warranty



Garantie limitée 15 ans sur  
les tapis modulaires en  
nylon



Venture

700 120e Rue,  
Saint-Georges, QC G5Y 6R6  
418 227-5955  
[www.venturecarpets.com](http://www.venturecarpets.com)

› English

› Français

# Nylon Modular Carpets 15 years Limited Warranty

This 15 Years Limited Warranty issued by Venture Carpets Inc. covers our nylon modular carpets against excessive surface wear, delamination and edge ravel, zippering, generation of excessive static electricity and significant change in color as a result of exposure to light. Lifetime is defined as the period of time during which the product is owned and maintained by the original end-use purchaser in the original indoor installation location.

Provided that the carpet is properly installed indoors by the recommended installation method and maintained according to Venture Carpets' maintenance recommendations (see general warranty details below for further installation and maintenance information), Venture Carpets Inc. warrants the following:

## **Surface Wear:**

This carpet will not lose more than 10% of the pile face fiber by weight following installation.

## **Delamination:**

This carpet will not delaminate (i.e. the secondary backing will not delaminate from the face fiber of the carpet).

## **Edge Ravel:**

This carpet will not edge ravel.

## **Zippering:**

This carpet will not zipper during the useful life of the carpet.

## **Static Electricity:**

This carpet will not generate static electricity in excess of 3 kilovolts (tested according to AATCC 134) for the lifetime of the carpet.

## **Colorfastness:**

This carpet will not significantly change in color as a result of exposure to light during the useful life of the carpet not exceeding 40 Xenon Fadeometer hours according to AATCC 16E-1982.

## **GENERAL WARRANTY DETAILS**

### **Warranty Coverage:**

Venture Carpets Inc. warrants the following for the normal useful life of the carpet.

If warranty services are needed, the original purchaser will contact your authorized dealer or a company sales representative. A valid proof of purchase and a detailed description of the issue with photographs showing the affected area must be provided by the original purchaser.

A site inspection must be performed by a Venture representative. If all warranty conditions have been met, Venture Carpets Inc. will repair the affected area. If repair is not practical, the company will compensate the owner a reasonable cost of the carpet for the directly affected area. Any charges for installation, carpet disposal, new padding or moving furniture, equipment, etc. are the responsibility of the owner.

Venture Carpets Inc. will not repair or replace the portion of the carpet that does not perform according to our warranties.

The consumer shall reasonably cooperate with Venture Carpets Inc. in its efforts to honor and perform its obligations under this warranty.

This limited warranty excludes carpet installed on stairs, areas subject to caster action and abuse including abnormal foot-traffic use (i.e. golf spikes, other spiked footwear, ski boots, roller skates and the likes). Water damage, willful damage including burns, tears and cuts, matting, pills, pulls, staining, soiling, odor, installation on irregular surfaces and the effects of improper installation and maintenance are also all excluded from this warranty.

"The normal useful life of the carpet" is defined as the life of the carpet with equitable adjustment to reflect the value of the purchaser use of the carpet.

This warranty is not transferrable.

**Replacement:**

Venture Carpets Inc. will only replace the warranted product with a comparable carpet from its current running product line.

**Installation:**

The carpet must be installed in accordance with the Carpet & Rug Institute standard CRI-104 and Venture Carpets Inc. installation recommendations.

**Installation Recommendations:**

<https://www.venturecarpets.com/installation-instructions>

<http://cri104.info/>

**Relative Humidity (RH):**

Concrete: New concrete should be fully cured and sealed. Humidity must not exceed 65% (Hygrometer Test). Old concrete should be smooth and level. Resealing is recommended if chemicals have been used to remove a previous finish or where dusting is evident.

**Maintenance:**

The carpet must be maintained and cleaned in accordance with Venture Carpets' recommendations as outlined in "CARPET MAINTENANCE GUIDE FOR BROADLOOM AND CARPET TILE" by Venture Carpets Inc. Daily spot cleaning and vacuuming of traffic areas, weekly vacuuming of all areas, and periodic hot water extract cleaning are all an integral part of any pre-planned routine and ongoing commercial maintenance program. Do not over wet the carpet when cleaning. Allow carpet to dry thoroughly before exposing to traffic. When cleaning spots never pour solvents directly on the carpet, apply to a cloth and blot carefully. This warranty does not cover damages due to improper cleaning agents or methods.

**Maintenance Recommendations:**

[Click here to see Venture's maintenance recommendations](#)

## Garantie limitée 15 ans sur les tapis modulaire en nylon

Cette garantie de 15 ans limitée émise par Tapis Venture Inc. couvre les tapis modulaires en nylon contre l'usure excessive de la surface, le délaminage, l'effilochage de la bordure, l'effilochage des mailles, la production excessive d'électricité statique et les changements de couleur importants résultant d'une exposition à la lumière. La durée de vie est définie comme la période de temps pendant laquelle le produit appartient à l'acheteur et est entretenu par lui dans l'emplacement intérieur pour lequel le produit est destiné lors de l'achat.

Si le tapis est correctement installé à l'intérieur selon la méthode d'installation recommandée et qu'il est entretenu conformément aux recommandations d'entretien de Tapis Venture Inc. (voir les détails de la garantie générale ci-dessous pour plus d'informations sur l'installation et l'entretien), Tapis Venture Inc. garantit ce qui suit:

### **Usure de la surface:**

Ce tapis ne perdra pas plus de 10% de son poids en fibres après l'installation de celui-ci.

### **Délamination:**

Ce tapis ne se délaminera pas (c'est-à-dire que l'endos secondaire ne se délaminera pas de la surface du tapis).

### **Effilochage de la bordure:**

Ce tapis ne subira pas d'effilochage de la bordure pendant la durée de vie utile du tapis.

### **Effilochage des mailles :**

Ce tapis ne subira pas d'effilochage des mailles pendant la durée de vie utile du tapis.

### **Électricité statique:**

Ce tapis ne générera pas d'électricité statique supérieure à 3 kilovolts (testé selon la norme AATCC 134) pendant toute la durée de vie du tapis.

### **Solidité de la couleur:**

Ce tapis ne changera pas de couleur de manière significative à la suite d'une exposition à la lumière pendant sa durée de vie, aussi longtemps que l'exposition à la lumière n'excède pas 40 heures au xénon Fadeometer selon la norme AATCC 16E-1982. DÉTAILS GÉNÉRAUX DE LA

## **GARANTIE**

### **Couverture de garantie:**

Tapis Venture Inc. garantie les éléments suivants pour la durée de vie normale du tapis.

Si l'acheteur original nécessite des services reliés à cette garantie, il doit contacter le détaillant autorisé ou un représentant des ventes de la compagnie. Une preuve valide d'achat et une description détaillée du problème concerné accompagné de photos démontrant la zone affectée doit être fournis par l'acheteur.

Une inspection du site doit être effectuée par un représentant de Tapis Venture Inc. Si toutes les conditions de la garantie sont remplies, Tapis Venture Inc. réparera la zone problématique si possible. Si la réparation n'est pas praticable, Tapis Venture Inc. indemnisera le propriétaire du tapis pour la zone directement touchée à un coût raisonnable du tapis. Tous les frais liés à l'installation, l'élimination du tapis et/ou du sous-tapis et tous les frais de déménagement des meubles, d'équipements, etc. sont à la charge du propriétaire.

Tapis Venture Inc. ne réparera ni ne remplacera la partie du tapis qui ne respecte pas les exigences de ses garanties.

Le propriétaire doit raisonnablement coopérer avec Tapis Venture Inc. dans ses efforts pour honorer ses obligations en vertu de la présente garantie.

Cette garantie limitée exclut les tapis installés dans les escaliers, les zones sujettes à des actes de roulis et à des abus, y compris un niveau anormal du trafic piétonnier (par exemple : crampons de golf, autres chaussures à crampons, bottes de ski, etc.) Les dommages causés par l'eau, les dommages volontaires, y compris les brûlures, déchirures et coupures, l'écrasement excessif, la formation de peluches due à un usage normal, les fils tirés, les taches, les souillures, les odeurs, l'installation sur des surfaces irrégulières et les effets d'une installation et d'un entretien incorrects sont également exclus de cette garantie.

La « durée de vie utile normale du tapis » est définie comme la durée de vie du tapis avec un ajustement équitable pour refléter la valeur de l'utilisation du tapis par l'acheteur.

#### **Remplacement**

Tapis Venture Inc. remplacera le produit garanti par un tapis comparable parmi sa gamme de produits courante.

#### **Installation**

Le tapis doit être installé conformément à la norme CRI-104 du Carpet & Rug Institute.

#### **Recommandations d'installation:**

<https://www.venturecarpets.com/installation-instructions>

<http://cri104.info/>

#### **Humidité relative (HR)**

Béton: Le nouveau béton doit être complètement durci et scellé. L'humidité ne doit pas dépasser 65% (test hygromètre). Le vieux béton doit être lisse et de niveau. L'application d'un nouveau scellant est recommandé si des produits chimiques ont été utilisés pour enlever le scellant précédant ou en cas de formation de poussière.

## **Entretien**

Le tapis doit être entretenu et nettoyé conformément aux recommandations de Tapis Venture Inc. décrites dans le guide « GUIDE D'ENTRETIEN POUR TAPIS MODULAIRE ET TAPIS EN ROULEAU » de Tapis Venture Inc.

Il est nécessaire d'effectuer quotidiennement un nettoyage et de passer l'aspirateur sur les zones de circulation, en plus de passer hebdomadairement l'aspirateur sur toutes les zones couvertes et d'effectuer périodiquement un nettoyage par extraction à l'eau chaude. out cela fait partie intégrante d'un plan de maintenance en continue d'un espace commercial. Ne pas trop mouiller le tapis lors du nettoyage et laisser le tapis sécher complètement avant de l'exposer à la circulation. Lors du nettoyage des taches, ne jamais verser de solvants directement sur le tapis, appliquer sur un chiffon et éponger avec soin.

### **Recommandations d'entretien :**

Cliquez [ici](#) pour consulter le guide d'entretien de Venture